

AIDE AUX COMMUNES

Au chevet du patrimoine communal

Avec 800 édifices publics et entre 10 000 et 15 000 objets mobiliers, l'Oise dispose d'un remarquable patrimoine que le Département entend bien préserver.

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Conseil général se soucie de l'état de ces monuments, protégés ou non, et attribue des subventions pour aider aux inévitables travaux de restauration. Cette participation, qui représente environ 9 % de l'aide allouée aux communes par le Département, a totalisé en 2010 près de 3,4 millions d'euros de subventions sur 8 millions d'euros de travaux. En moyenne, la participation du Département dans les 138 dossiers concernés représente 42 % du coût des travaux, le reste étant pris en charge le plus souvent par les communes, l'État (via la Direction régionale des affaires culturelles de Picardie), des associations et des mécènes. 96 % des financements départementaux sont allés l'an passé aux édifices

publics (églises, chapelles, lavoirs, puits...) et à leur mobilier (statues, retables, autels, tableaux, orgues, dalles funéraires...), le reste, à quelques bâtiments privés protégés. Ce sont généralement les communes qui sont demandeuses, plus rarement des associations. À partir d'une délibération de leur conseil municipal, les villes ou villages soumettent un dossier au service du développement des territoires de l'Oise qui en vérifie les aspects techniques et réglementaires. La décision de financement appartient ensuite à la commission permanente du Conseil général. En moyenne, l'aide au patrimoine du Département représente 5 euros par habitant et par an. ■

STÉPHANE VIEUXMAIRE

CONTACT oise.fr/vous-etes-elu

CHIRY-OURSCAMP

Un million d'euros pour la grande chapelle



À 6 kilomètres au sud-est de Noyon, Notre-Dame d'Ourscamp, fondée en 1129, est une splendeur cistercienne qui a difficilement résisté aux soubresauts de l'histoire : destructions, reconstructions, changements de propriétaire et d'affectation. Abritant plus de 500 moines au XIII^e siècle, l'abbaye est aujourd'hui occupée par 15 religieux très dynamiques de la Congrégation des serviteurs de Jésus et de Marie. Le Conseil général de l'Oise a investi 200 000 euros soit le cinquième du financement des travaux consacrés à l'ancienne infirmerie du lieu, aussi appelée chapelle des morts. Après une campagne de rénovation complète de la charpente et de la toiture, la restauration des vitraux de la chapelle et de la grille d'honneur de l'abbaye elle-même ont marqué la fin de la tranche 2009-2010. De futurs aménagements intérieurs et de toiture sur les bâtiments d'habitation devraient s'échelonner jusqu'à 2016 au moins. ■